



LE LAROCHELLOIS

JUIN 2025

MOT DE BIENVENUE

Bonjour chers Larochellois et Larochelloises ,

Une fois de plus, l'Association de chasse, pêche et plein air de Ste-Anne-de-la-Rochelle et la Municipalité ont organisé la Fête de la pêche qui a rassemblé une centaine de participants le 8 juin dernier. Une centaine de poissons ont été pris sous un soleil radieux. Un grand remerciement à tous nos bénévoles qui ont rendu possible l'événement, au propriétaire terrien, Gilbert Côté, ainsi qu'à nos commanditaires, Magasin général chez Duff, SAIL Sherbrooke et Bionest. Merci également à Réal Vel qui s'est assuré de la cuisson de tous les hotdogs distribués. Pêche en herbe fut également un grand succès. Le 7 juin, les 25 jeunes inscrits ont récoltés en tout 67 truites durant l'après-midi de pratique qui a suivi la théorie du matin sous la supervision de 9 bénévoles, dont une mention spéciale à notre relève jeunesse, Arnaud Gonnin, Dereck et Élodie Millette. Nous espérons vous revoir pour une prochaine édition remplie de joie et de poissons!

Juin est le début de l'été, les travaux de nivelage sont terminés et la Municipalité procédera à l'épandage de l'abat-poussière. Parlant de travaux, nous devons à regret abandonner le développement de minimaisons projeté sur la rue des Érables. L'ajout important de contraintes

environnementales aurait fait exploser les coûts des travaux et des terrains rendant le projet non-viable.

Les gros rebuts auront lieu la première semaine de juillet mais si vous désirez vous donner une deuxième vie, les 14 et 15 juin, la municipalité permettra d'organiser des ventes de garage sans permis. Si l'expérience se déroule bien, une 2e fin de semaine est prévu à la Fête du travail. Vous pouvez également faire vos ventes de garage en dehors de ces dates en demandant votre permis à la municipalité.



Dernièrement, avez-vous vu notre nouveau Site web? Prenez quelques instants pour le visiter. Vos commentaires sont appréciés pour continuer à l'améliorer! Aussi, le tout dernier rapport pour le projet préliminaire de requalification de l'église du village est présentement disponible à la consultation dans la section Documentation—Communiqués. Celui-ci contient vos suggestions, recueillies durant les activités de l'an dernier, de ce que pourrait devenir le bâtiment s'il est acheté par la municipalité et n'est pas définitif.

Pascal Gonnin, Conseiller

ACTIVITÉS À VENIR



Concerts chant et musique gratuits, à l'église de Sainte-Anne, 18h30
- Communauté Saint-Joseph-les-Champs de Maricourt 10 juin
- Thérèse Cloutier chante l'Espérance 17 juin
Ventes de garage sans permis 14 et 15 juin
Méchoui Bière et saucisses, au Loisirs 5 juillet
Fête de sainte Anne 26 juillet
Les Spectacles Dimanche express, au Centre culturel St-Matthew, les dimanches du 8 juin au 31 août, 14h. Contribution volontaire.

La municipalité souhaite souligner le départ à la retraite de Denise Lussier, Maître de poste ici depuis janvier 2005. Merci pour ces 20 années de services envers la communauté, tant aux citoyens qu'aux organismes. Nous lui souhaitons d'avoir tout le temps et la santé nécessaire pour qu'elle puisse avancer ses projets personnels.

Pour les prochains mois, pensez à trainer vos pièces d'identité pour cueillir votre courrier!

DATES IMPORTANTES

Séance du conseil, 18h 8 juillet et 12 août
Ordures 3 juillet et 7 août
Gros rebuts (voir l'article en page 2) 3 juillet
Compostage Tous les vendredis
Recyclage 13 et 27 juin, 11 et 25 juillet
Écocentre Valcourt 28 et juin, 5 et 26 juillet
3^e versement taxes 15 juillet

Bureau de poste fermé le 24 juin et 1^e juillet
Bureau municipal fermé les 23, 24 et 30 juin

LUTTE CONTRE LA RAGE DU RATON LAVEUR

Merci de signaler les rats laveurs, les mouffettes et les renards qui semblent malades, désorientés, anormalement agressifs, paralysés ou retrouvés morts au 1 877 346-6763 ou par le formulaire sur le site de la Faune: quebec.ca/rageduratonlaveur

Le MELCCFP a dispersé des appâts vaccinaux (voir l'image) pour immuniser les animaux sauvages. Ne les manipulez pas si vous en trouvez.



Pour faire publier un article, l'envoyer en fichier modifiable à info@sadlr.quebec Prochaine date de tombée : 30 juillet

Horaire du bureau municipal 9h00 à 12h00, 13h à 16h30

Adjointe: Lundi au jeudi **Direction:** Lundi au jeudi **Urbanisme et environnement:** Mercredi

142, rue Principale Est, Sainte-Anne-de-la-Rochelle (Québec) JOE 2B0

Tél.: 450-539-1654

Téloc.: 579-439-2048

Courriel: mun@sadlr.quebec

site web: steannedelarochelle.ca

COMMUNIQUÉS



LE SPORT INTERSCOLAIRE DE L'ODYSSÉE

En ce mois de mai, le dernier bloc est amorcé avec le volleyball de plage et le hockey balle.

En **hockey-balle**, au moment d'écrire ces lignes, nos benjamins avaient complété leur saison avec une fiche de 2 victoires, 3 défaites et un verdict nul, tandis que nos juvéniles ont obtenu une fiche de 2 victoires contre 6 revers. Il reste un tournoi sous forme d'éliminatoires le 7 juin.

En **volleyball de plage**, nos cadettes et nos juvéniles féminin ont pu vivre leur compétition sous la froidure, particulièrement nos juvéniles. Au niveau cadet, un de nos tandems a remporté la médaille de bronze, doit Heidi Goyer et Julianne Fortier.

Pour ce qui est de nos juvéniles, on avait trois tandems qui se sont toutes qualifiées pour la ronde éliminatoire. Le duo formé de Maxim Bouthillette et Abigaël Brisson a remporté l'OR. Bravo les filles.

Il reste une compétition à jouer, soit pour nos benjamines et nos juvéniles masculin.

Enfin, en **cheerleading**, notre équipe a pu clore sa saison en performant devant famille et amis dans leur gymnase local, le 31 mai, lors de L'Odysée en spectacle, qui mettait en lumière les talents de notre établissement. Ce fut une belle occasion pour de voir nos filles et garçon en « vrai »!

On vous reviens dans la prochaine édition avec les derniers résultats de la saison!

Stéphane Bernier, Éducateur physique

COLLECTE DES GROS REBUTS—3 JUILLET

Le ménage du printemps vous amène à vous départir d'encombrants? Sont-ils toujours fonctionnels ou utiles? Les ventes de garage seront autorisées partout sans permis dans la municipalité les 14 et 15 juin prochain. Sinon, plusieurs organismes de revente à bas prix seraient prêts à les récupérer. Vous pourriez également les offrir sur les petites annonces. Le but est de réduire considérablement les articles envoyés à l'enfouissement. De plus, voici quelques items refusés lors de la collecte des gros rebuts ainsi que comment bien s'en départir (la majorité est acceptée aux écocentres, informez-vous au besoin).

- ~ Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, piles, etc.)
Écocentre ou bacs de collecte appropriés à la municipalité
- ~ Réfrigérateur, congélateur, climatiseur, Chauffe-eau, filtres
Écocentre ou ferrailleur*
- ~ Appareils informatiques et électroniques
Écocentre ou La Paperasse
- ~ Outils à moteur et petits électroménagers
Écocentre
- ~ Fluorescents
Écocentre ou bac municipal
- ~ Pneus, pièces de véhicules en métal
Garage Lagrandeur
- ~ Matériaux de construction / démolition (TOUS)
Écocentre
- ~ Rebut d'origine agricole
Informez-vous sur le programme Agri-Récup
- ~ Clôtures, rouleaux de broche
Écocentre
- ~ Terre, pierre, béton, céramique, branches
Écocentre*
- ~ Articles de plus de 4 pieds
Doivent être démontés
- ~ Pyrotechnique, balles et douilles
Informez-vous auprès de la Sûreté du QC
- ~ Déchets, matières organiques ou matières recyclables en vrac
Dans les bacs de collecte appropriés

COMPOST

Pour le début de l'été, une petite quantité de compost est disponible près du cimetière (à gauche de l'église). Nous vous demandons de ne pas prendre plus de 2 chaudières pour les premières semaines afin d'en faire bénéficier plus de personnes. Pour les grands besoins, contactez l'écocentre régional, il vous est permis d'en ramasser à chacun de vos passages là-bas.

Saviez-vous que: Le compost n'est pas un engrais, mais un fertilisant pour le sol. On ne doit jamais planter directement dans le compost, il faut le mélanger avec minimum 2/3 de terreau. Il améliorera la croissance des végétaux, la rétention d'eau et la structure du sol.



PERSONNEL ÉLECTORAL RECHERCHÉ

Nous sommes à la recherche de personnes intéressées à travailler lors de la prochaine élection municipale. Pour postuler, veuillez joindre la présidente d'élection par courriel en indiquant vos coordonnées, le ou les postes qui vous intéressent et votre expérience, le cas échéant.

CANDIDATS (ES)
RECHERCHÉS(ES)

Vous aimez les défis, vous avez à cœur la démocratie, l'avenir de votre municipalité vous interpelle et bien! vous êtes le ou la candidat (te) que nous recherchons.

Vous souhaitez en apprendre plus sur les obligations de ces positions? Rendez-vous au steannedelarochelle.ca/f-elections.php, ou sur le site d'Élection Québec. Vous y trouverez une foule d'informations. Vous pouvez également communiquer en tout temps avec Majella René, présidente d'élection, par courriel au pga@sadlr.quebec ou sur rendez-vous les mardis et jeudis (450-539-1654 #2).

si tu souhaites :

- Contribuer **positivement** au développement de ta communauté
- Faire **rayonner** ton milieu de vie
- Convertir ton **attachement** en engagement

PARTENAIRE DU PATRIMOINE NATUREL EN

RECHERCHE DE TALENT

Partenaire du Patrimoine Naturel est le nom commercial de l'Association de Conservation de la Nature de Stukely-Sud (ACNSS). L'organisme sans but lucratif est actuellement à la recherche de personnes pour amener son conseil d'administration. Le conseil se rencontre environ 8 fois par année pour une durée de 2 heures. Pour en apprendre plus, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant par courriel à ACNSS2022@gmail.com. Nous sommes à la recherche de relève.

Le conseil d'administration est régi par les règlements généraux de l'organisme. Il est composé d'un certain nombre de personnes, tous bénévoles et qui travaillent pour le bien commun de l'organisme. C'est la mission ainsi que les objectifs de l'organisme, qui découlent d'un plan stratégique, qui guide les administrateurs et administratrices dans leur devoir. Le CA définit l'orientation générale et s'assure que l'organisme remplit sa mission. Toute personne qui s'intéresse à la mission et aux objectifs de l'OBNL peut faire partie du CA.

Patrick Binckly, Secrétaire-trésorier



MON CHIEN SAUTE SUR MOI!

Mon chien saute sur moi et sur les gens! Il s'agit là d'un des problèmes les plus courants pour les propriétaires de chiens. Et, en général, nous disons « NON, DESCENDS », et notre chien est censé comprendre que ce que nous voulons dire est « NE SAUTE PAS SUR LES GENS! » ...

Alors, que faire ? Si je veux apprendre à mon chien à ne pas sauter sur les gens, à ne pas mettre ses pattes sur le comptoir, à ne pas sauter sur le divan, est-ce que c'est ce que je fais en le faisant descendre ? Hum, pas sûr! Peut-être serait-il plus judicieux de lui apprendre à faire ce que je veux qu'il fasse. Si ce que je veux, c'est qu'il s'assoie devant les gens, n'est-ce pas ce que je dois lui montrer ?

Alors, commençons l'entraînement.

Première étape : je me place devant mon chien, je lui dis « assis », mais je ne le répète pas plusieurs fois. Je lui laisse le temps de prendre la bonne décision, soit environ 3 secondes pour la majorité des chiens. Lorsque son derrière touche le sol, je peux dire « bon chien » et je le récompense. Attention! Je le récompense lorsqu'il est assis et non pas s'il se relève. Et je ne tiens pas la récompense devant lui. Je la sors au moment où il s'assoit, car je ne veux pas qu'il le fasse uniquement

lorsque j'ai une récompense. Je répète l'exercice jusqu'à ce qu'il le fasse au moins 90% du temps.

Deuxième étape : je fais le même exercice, mais en m'excitant un peu, puis de plus en plus. La récompense doit être vraiment bonne!



Troisième étape : mon chien s'en vient vers moi en courant. Si j'attends qu'il soit rendu juste devant moi pour lui demander de s'asseoir, il ne pourra pas le faire, car il sera dans son élan. Alors, lorsqu'il accourt vers moi, je vais lui demander de s'asseoir lorsqu'il se trouve à 2 ou 3 pieds de moi afin qu'il ait la distance nécessaire pour arrêter son élan et s'asseoir. Une fois qu'il est assis, je le récompense pour qu'il voie un avantage à s'asseoir plutôt qu'à sauter, car vous le savez, c'est vraiment le fun pour un chien de sauter!

La visite arrive! Je peux tenir mon chien en laisse, à une certaine distance, et lui demander de s'asseoir en le récompensant lorsqu'il le fait. Il ne le fait pas ? Pourtant, il s'assoit bien dans d'autres circonstances ? Il est probablement trop près de la visite. Laissez-lui plus d'espace!

Jacinthe St-Pierre, éducatrice canine et zoothérapeute

MOT DE L'INSPECTRICE

La saison estivale arrive à grand pas. J'en profite pour vous faire quelques rappels en lien avec les réglementations en vigueur. Elles sont également disponibles sur le site de la municipalité.

Règlement entourant les piscines

Vous pensez à installer une piscine ou vous en avez déjà une sur votre propriété? À compter du 30 septembre 2025, toutes les piscines, incluant celles qui bénéficiaient jusqu'à présent d'une exemption par droit acquis, devront être conforme au règlement. Durant la période estivale, je serai sur le terrain afin de m'assurer de la conformité des piscines de notre territoire. Pour en savoir plus sur la réglementation entourant les piscines, rendez-vous au : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/ministere/securite_piscines_residentielles/NAP_ReglPiscineResi_VFD.pdf

Installation septique et leur contrat d'entretien

Saviez-vous qu'un contrat d'entretien est obligatoire pour certains systèmes? Le propriétaire ou le fournisseur de service doit déposer une copie du contrat auprès de la municipalité où est situé le bâtiment desservi par le système de traitement.

L'entretien annuel du système septique est une importante responsabilité pour les propriétaires. Cela permet d'assurer que le système septique retire les polluants des eaux usées qui pourraient avoir un impact négatif sur votre santé et l'environnement. Vous devez, en tout temps, respecter les directives édictées par le **Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)**, qui stipule :

3.2. Entretien du système de traitement : Le propriétaire ou l'utilisateur d'un système de traitement d'eaux usées est tenu de veiller à son entretien. Ainsi, il doit notamment s'assurer que toute pièce d'un système dont la durée de vie est atteinte soit remplacée.

3.3. Contrat d'entretien : Le propriétaire d'un système de traitement visé aux articles 11.1, 16.1, 87.7 ou 87.13 doit être lié en tout temps par contrat avec le fabricant du système, son représentant ou un tiers qualifié avec stipulation qu'un entretien annuel minimal du système sera effectué.

État de propreté du terrain

Selon notre règlement général uniformisé, le propriétaire, le locataire ou l'occupant a l'obligation de conserver son terrain construit ou non dans un état de propreté adéquate. Cette obligation est valable pour toutes les parties de la propriété visible de la rue ou des propriétés voisines.

Hautes herbes

Le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de quinze (15) centimètres ou plus, dans les zones d'habitation ou commerciale constitue une nuisance et est prohibé. Tout propriétaire d'un immeuble en zone industrielle doit s'assurer que les broussailles ou l'herbe soient coupées sur son immeuble, au moins une fois par année, entre le 1er juillet et le 31 juillet.

Rebuts sur la propriété privée

Constitue une nuisance, le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant de laisser des déchets, des ordures ménagères ou des rebuts s'accumuler à l'intérieur ou autour d'un bâtiment, ou sur un terrain privé incluant l'emprise excédentaire de la voie publique, de façon à nuire au bien-être et au confort d'une ou de plusieurs personnes du voisinage.

Vous constaterez que de nouveaux formulaires de demande de permis sont maintenant sur notre site internet sous l'onglet Urbanisme. La municipalité dispose de 30 jours pour délivrer tout permis. Veuillez prévoir ces délais lors de votre demande afin de l'avoir en main le temps venu.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à me contacter le mercredi au 450 539-1654, poste 4 ou par courriel au insp@sadlr.quebec. Vous souhaitant un bel été!

Guyline Castonguay, Inspectrice en bâtiment et environnement, responsable de l'urbanisme

DE NOMBREUSES ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS AU **CENTRE D'Action BÉNÉVOLE**
VALCOURT ET RÉGION
Maison CoopTel

950, rue Saint-Joseph, Valcourt
450-532-2255
Action.benevole@cabver.org

- **Atelier pour prendre soin de soi dans nos relations:** Parce que les relations que nous entretenons peuvent nous poser des défis, il est important de prendre soin de soi pour prendre soin de ces relations. Le CAB vous propose un atelier pour pratiquer des stratégies de communication qui font du bien! Le tout dans une ambiance d'ouverture et d'entraide. 10 juin à 13h30. Inscription : poste 6.
- **Parloir des bénévoles:** Viens prendre une bouchée et faire connaissance avec d'autres gens qui s'impliquent dans le milieu. On jase, on rit et l'on crée des liens. 12 juin de 17h à 19h. Inscription : poste 6.
- **Café débranché:** Viens jaser, jouer aux cartes et prendre un café le 17 juin de 9h30 à 11h30.
- **Aide au budget:** Le temps des déménagements arrive, les vacances aussi! Vous aimeriez avoir un coup de pouce pour faire votre budget? Voici un service d'aide au budget offert par des bénévoles. S'adressant à toute personne désirant trucs et conseils pour faire un budget. Contactez Véronique Robidoux pour plus d'information au poste 2.
- **Vacances d'été:** Prenez note que les bureaux du Centre d'action bénévole seront fermés les 24 et 30 juin, ainsi que pour les vacances estivales les semaines du 3 et 10 août inclusivement. Pendant ces deux semaines, vous pourrez nous joindre par téléphone en cas d'urgence. Toute l'équipe vous souhaite un merveilleux été! .



DÉPANNAGE ALIMENTAIRE

Si les temps sont plus difficiles, voici une aide alimentaire ponctuelle permettant de faire face au manque de nourriture.

Les lundis et jeudis de 13 h à 16 h sur rendez-vous.

Ne laissez pas le transport être un frein, appelez-nous!
450 532-2255 poste 2



PAS DE PANIQUE!

La devanture de l'église de Sainte-Anne ressemble actuellement cette photo. J'ai entendu des gens qui disaient : « Ils font déjà leur centre communautaire. » ou « Est-ce qu'on est en train de démolir l'église? »

Les gens les plus renseignés et les plus réfléchis ont vite deviné que nous continuons à donner un peu d'amour à notre centenaire en réparant la maçonnerie. Pas de panique, tout est sous contrôle! Cependant, malgré tous les échafaudages, vous pouvez entrer dans l'église par les portes d'en avant. Tout a été mis en œuvre pour votre sécurité, mais soyez quand même prudents. Au plaisir de vous accueillir pour les mardis de sainte Anne.

Francine A. Giguère, Comité de gestion

FÊTE DE SAINTE ANNE
Samedi 26 juillet 2025

- 9h00: Messe, à l'église
- 11h00: Messe solennelle sur la montagne (Si la température le permet) avec Mgr Luc Cyr, évêque du diocèse de Sherbrooke.
- 12h00 : Adoration, à l'église
- 13h00 : Chapelet médité, à l'église
- 14h00 : Chemin de croix sur la montagne
- 15h30 : Messe des malades sur la montagne
- 19h00 : Messe de clôture, à l'église, suivie d'une procession aux lampions vers la grotte



Neuvaine avec messe et homélie: Tous les mardis du 27 mai au 22 juillet à 19h, à l'église.



La fibre optique à la maison à prix coopératif!

